

N° 61

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

A V I S

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1982,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Relations extérieures

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguin, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 24), 471 (tome I), 472 (tome III) et in-8° 57.

Sénat : 57 et 58 (annexe 23), 59 (tome XIV) (1981-1982).

Loi de finances. — *Affaires étrangères - Organisations internationales - Radiodiffusion - Télévision - Relations culturelles, techniques et scientifiques.*

SOMMAIRE

	Pages
I. — ANALYSE DU BUDGET	5
a) Répartition géographique	6
b) Renforcement des moyens	7
c) Rapport Rigaud	8
II. — LES BOURSES	10
III. — LES ÉMISSIONS DE RADIO VERS L'ÉTRANGER	13
IV. — LES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES	16
V. — PRESSE ET INFORMATION	18
VI. — L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS EN FRANCE	19
Préoccupations des Français de l'étranger	20
Le contentieux	22
Le cas du Vanuatu	22
VII. — DIFFUSION DU FRANÇAIS	23
CONCLUSION	27

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à signaler l'heureuse initiative de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques, qui vient déjà de publier son rapport d'activité 1981.

La tâche de vos rapporteurs en est grandement facilitée et tous ceux qui voudraient avoir plus de détails peuvent se reporter à cette édition que le Directeur Général présente comme un «document de référence pour tous ceux qui veulent mieux connaître la Direction et ensuite susciter le dialogue, la réflexion et peut-être la critique».

ANALYSE DU BUDGET

Le budget du Ministère des Relations Extérieures passe de 5 972 millions à 7 181 millions de francs, soit une augmentation de 20,2 % ce qui est mieux que par le passé, mais demeure inférieur à la croissance du budget de l'Etat, soit 27,5 %.

A l'intérieur de ce budget, les crédits de la D.G.R.C.S.T. en passant de 2 797,96 millions à 2 959,25 millions, augmentent de 17,8 % mais 13,8 % en réalité si l'on tient compte de l'intégration d'un crédit de 82 469 000 francs pour le Vanuatu, soit 3,27 % venant d'autres budgets.

La croissance des crédits des Relations culturelles est donc inférieure à celle du budget global du Ministère des Relations Extérieures. La part relative des moyens de la Direction générale par rapport à l'ensemble de ceux du département continue donc de décroître : elle ne devrait représenter en 1982 que 41,2 % des crédits contre 42,26 % en 1981.

Compte tenu de la «dérive monétaire» et des taux de change, car 80 % des dépenses sont réglées en devises étrangères, on ne peut espérer que le maintien de nos actions.

D'ailleurs, un crédit complémentaire de 700 000 francs devra intervenir pour combler le déficit de 1981 des frais de personnel recruté localement.

Les dépenses du titre V (dépenses immobilières au titre des relations culturelles) augmentent de 62,5 %.

Il est prévu notamment :

- extension du lycée de Buenos-Aires,
- aménagement des locaux du lycée de Rome,
- restauration et aménagement des missions d'enseignement au Maroc et en Tunisie,
- construction et aménagement de centres et instituts culturels (Damas, Djakarta).

Les dépenses du titre VI (aide extérieure) augmentent de 39,47 % et les crédits du chapitre 68-80 pour l'aide technique et l'aide au développement par l'enseignement et la formation, augmentent de 36 %. Il est prévu :

- Aide au développement par la formation et l'enseignement

Principales opérations :

- Chine : développement de la coopération avec l'université de Wu-Han et création de l'institut de technologie de Shanghai.

- Pacifique : développement de la coopération avec l'université du Pacifique-Sud.

- Singapour : développement de la coopération avec l'institut de technologie franco-singapourien.

- Vietnam : développement de la coopération avec l'école nationale supérieure des langues de Hanoï.

- Aide technique au développement

- Guinée : études sur les ressources minières.

- Antilles : inventaire des ressources naturelles des Petites Antilles.

Répartition géographique des crédits

En ce qui concerne le Proche Orient, ils augmentent de 26,33 % à Bahrein, de 20,7 % au Koweït et de 16,40 % en Syrie et seulement de 11,5 % en Egypte ce qui est insuffisant pour ce pays qui est le plus important de la région.

Les crédits consacrés à nos relations avec l'Inde augmentent de 45,4 %, ceux destinés à l'Indonésie de 22,13 %, à la Chine de 33,2 %, à Singapour de 34,28 %, au Vietnam de 31 %. Le Nicaragua bénéficie de moyens accrus de 48,8 %, les crédits accordés à l'Afrique non francophone augmentent de 24,4 %.

En Amérique du Nord où les crédits consacrés à la Louisiane diminuent de 6,8 %, ceux consacrés aux Etats-Unis augmentent de 18,20 %, ceux consacrés au Québec n'augmentent que de 4,70 % et le reste du Canada bénéficie d'une augmentation de 15,67 %. Dans ces deux cas il s'agit de renoncer à des actions dans le domaine de l'enseignement ou des échanges linguistiques qui étaient coûteuses et n'étaient pas nécessairement désirées par nos partenaires, car de l'aveu général, d'une efficacité tout à fait limitée.

Par ailleurs les événements d'Iran et d'Afghanistan ne suffisent pas à expliquer la réduction des crédits des fouilles archéologiques.

Renforcement des moyens

Le titre III prévoit la création de 92 emplois : 9 à la mission culturelle au Vanuatu, 18 dans des établissements culturels et de recherche, 50 dans les lycées et écoles françaises, les autres postes permettant d'étoffer les services culturels dans un certain nombre de pays.

— Le service des échanges culturels bénéficie de 5 500 000 F (+ 15,46 %) exclusivement destinés au renforcement des moyens dans le domaine des échanges artistiques ; une partie non négligeable devrait servir au financement d'une tournée de la Comédie-Française à Moscou ;

— Le service des échanges linguistiques et de l'enseignement bénéficie de 11 500 000 F (+ 17,98 %) au titre du développement des industries culturelles et essentiellement de la diffusion du film et du disque français.

— Les échanges scientifiques et techniques bénéficient de 10 000 000 F (+ 16,42 %) au titre de la coopération avec les pays les moins avancés : 4 000 000 F sont destinés à la formation du personnel scientifique et technique des pays en voie de développement et 6 000 000 au financement d'opérations de coopération en matière agricole ou sanitaire.

RECAPITULATION DES CREDITS

	1981	1982	1982/1981 en pourcentage
Relations culturelles	2 527 963 986	2 959 251 080	17,06
Contributions internationales	1 312 574 198	1 714 021 590	30,58
Presse et information	56 451 632	58 601 632	3,80
Assistance et solidarité	82 057 898	94 874 985	15,61
Interventions de politique internationale	33 031 648	38 841 448	17,58
Aide militaire	89 528 365	96 938 528	8,27

Le rapport Rigaud

Le 4 décembre 1979 le Conseil des Ministres a adopté les conclusions du rapport du groupe de travail présidé par M. Jacques Rigaud et le 15 février 1980 il décidait l'application des premières mesures en 1981.

De nouvelles structures de la Direction Générale ont été mises en place en avril 1980.

Il nous paraît opportun de connaître l'attitude du nouveau Gouvernement à l'égard de cette réforme dont le financement était prévu dans un cadre quinquennal et notamment faudrait-il savoir si le projet de budget de 1982 a retenu certaines des options dudit rapport.

Le ministère interrogé a donné la réponse suivante :

Le Rapport Rigaud a été essentiellement un instrument de référence en fonction duquel ont été prises certaines décisions. Il a, en tout premier lieu, conduit à une réforme et restructuration de la Direction Générale.

Les grands axes de la réforme sont, jusqu'à présent, ceux autour desquels sont menées l'ensemble des activités de la Direction Générale. Toutefois, on peut d'ores et déjà considérer que l'intérêt porté aux PMA et aux PVD a eu pour conséquence d'infléchir, dans le domaine de l'aide au développement, les orientations antérieures. Il s'agit là du domaine dans lequel s'effectueront à brève échéance des reconversions et des réorientations.

Pour ce qui est de la langue française, un effort de réflexion a été mené pour élaborer une « stratégie » de la Direction Générale.

Ce document, de caractères pragmatique, s'efforce de fournir à nos postes les arguments qui peuvent servir de fondements, dans le monde actuel, à une politique de promotion de la langue française, ainsi que des orientations générales d'où découlent des propositions concrètes (plus d'une trentaine). Parmi les plus significatives on peut relever celles qui visent à une meilleure évaluation, par l'envoi sur place de missions pluri-

disciplinaires, de la situation et de l'avenir du français (une première mission est prévue en Espagne); celles qui visent à favoriser la promotion de la langue à travers l'environnement socio-culturel (séries télévisées sur la France, expositions, développement des échanges); celles qui se proposent de doter les postes de moyens de traduction et d'interprétation en français; enfin celles qui ont pour objectif de donner à nos futurs enseignants une imprégnation dans la langue du pays où ils sont affectés et, pour les boursiers étrangers, une formation ou un perfectionnement en français avant leur venue en France.

Certaines de ces mesures dont il convient de souligner qu'elles portent également, dans un esprit de réciprocité, sur la promotion des langues étrangères en France, ont commencé à être mises en œuvre. La plupart néanmoins devraient l'être dans les mois qui viennent. Il n'a pas été indiqué, dans l'immédiat, d'autres réorientations.

CHIFFRES TOTAUX (toutes catégories confondues)

Programmes Régions	Services Culturels (1)	EL/E	EL/L	EC	STD	TOTAL
Europe	209	573	322	252	31	1 387
Asie Océanie	63	186	138	72	103	562
Afrique du Nord Moyen-Orient	301	4 758	1 211	229	2 378	8 877
Reste de l'Afrique	45	143	179	39	179	585
Amérique	213	727	169	57	421	1 587
Action multilatérale	—	—	12	—	11	23
Action ventilable	7	41	5	9	—	62
TOTAL	838	6 428	2 036	658	3 123	13 083

(1) Non compris les auxiliaires

LES BOURSES

En 1980, 14 450 étudiants ou stagiaires étrangers en ont bénéficié et le coût total s'est élevé à près de 243 millions.

Sur ce chiffre global de 14 450 le nombre des étudiants a été de 9 626 représentant un ensemble de 67 394 mois/bourses.

Pour la même période le nombre de stagiaires a été de 4 824 représentant 23 784 mois/bourses.

I. — Diminution du nombre des boursiers

L'effectif des boursiers au cours de ces cinq dernières années a diminué de 7,4 %.

En effet, les crédits n'ont pas subi d'augmentation en francs constants alors que le taux des bourses et des prestations annexes ont été très sensiblement revalorisés notamment à la suite de l'arrêté du 28 décembre 1978.

D'autre part, dans un certain nombre de pays en voie de développement qui comptent des effectifs de boursiers importants, la formation tend de plus en plus à être assurée sur place par des professeurs nationaux aidés dans leurs tâches par des coopérants ou par des professeurs français dans le cadre de missions de courte durée.

Le développement à partir de 1978 d'une politique de Bourses Mixtes (partage des charges avec le pays d'origine des boursiers) qui concerne maintenant plusieurs centaines de cas, a permis de limiter notablement la baisse des effectifs.

Effectivement, si l'on prend, par exemple, comme référence l'année 1976, on constate que le montant des bourses d'étude a été augmenté,

selon les cycles d'enseignement, dans une proportion qui varie de 60 % à 120 %.

Une évolution comparable peut aussi être observée dans le domaine des bourses de stage qui ont progressé selon leurs natures de 36 % à 78 %.

La dépense totale en ce domaine, qui, en 1979 se situait autour de 226 millions a atteint en 1980 : 243 millions.

II. — Evolution dans la composition des effectifs-catégoriels

1. — *Lettres, Sciences Humaines, Droit, Economie, Gestion et Commerce, Administration Publique*

Le nombre des boursiers accuse d'année en année un fléchissement lent et constant mais ce groupe représentant 40 % de l'effectif global demeure le plus important.

Il s'agit de futurs enseignants mais aussi essentiellement de futurs cadres administratifs ou commerciaux.

2. — *Sciences fondamentales et appliquées*

Ce groupe représente en 1980 34 % de l'effectif total. Il se caractérise au fil des années par une grande stabilité dans les effectifs qui comprennent aussi bien de futurs chercheurs scientifiques que de futurs cadres techniques des administrations ou des entreprises.

3. — *Médecine, Santé, Social*

Bien que le nombre des boursiers appartenant à ce groupe marque un recul de près de 10 % par rapport à 1976, il représente encore 12,2 % du total.

Les trois catégories mentionnées ci-dessus comprennent à elles seules 86,2 % du total des bourses d'études ou de stages allouées par le Ministère. Elles bénéficient donc pour l'essentiel de l'effort accompli dans ce domaine.

4. — *Agriculture et Agro-alimentaire*

Cette rubrique qui comprend des boursiers destinés à bénéficier essentiellement d'une formation agricole de haut niveau représente 5 % du total des effectifs.

5. — *Arts*

Les différentes disciplines prises en considération dans cette rubrique «Arts» comportent un effectif représentant 5 % au total; elles marquent d'année en année une certaine régression.

6. — *Enseignement, Jeunesse et Sports, Animation Socio-Culturelle*

Cette rubrique représente, en 1980, 3,8 % de l'effectif total. Mais il s'agit d'un groupe en expansion notable puisqu'on est passé de 184 en 1979 à 544 en 1980.

Les perspectives d'évolution de la politique menée en matière de bourses d'études ou de stages ne sont pas aisées à définir car les priorités d'action varient selon qu'il s'agit d'un pays développé ou d'un pays en voie de développement et notre action ne peut se concevoir qu'en liaison très étroite avec les responsables des pays concernés et en tenant compte de leurs propres options.

Il paraît souhaitable qu'à l'avenir les catégories suivantes puissent bénéficier d'une certaine priorité :

- Sciences fondamentales et appliquées, industries, technologie et équipement;
- Agriculture et agro-alimentaire;
- Enseignement, jeunesse et sports, animation socio-culturelle.

N'oublions pas cependant qu'environ 110 763 étrangers au total vivent en France et que ce nombre augmente chaque année, représentant environ 13 % de la population scolaire de ce niveau, la moitié se situant dans la région parisienne contre 5,5 % en République fédérale et 3 % aux Etats-Unis.

Les étudiants étrangers sont inscrits pour 37 % d'entre eux en lettres (moins 3,7 %, par rapport à l'année précédente) et 21,3 % en sciences (4,1 % de plus que l'an dernier), 13,5 % sont en sciences économiques, 11,4 % en droit, 9,6 % en médecine et 3,3 % en pharmacie, 2,5 % d'autre part (2 812 étudiants) sont inscrits en instituts universitaires de technologie (I.U.T.).

Eu égard à l'accueil fait à ces étudiants, il faudrait concevoir une politique plus généreuse envers les jeunes français scolarisés à l'étranger.

Le décret du 18 juin a créé la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français à l'étranger. Nous aimerions connaître le résultat de ses travaux.

Actuellement, le coût de l'instruction est variable d'un établissement à l'autre, d'un pays à l'autre, jusqu'au lycée de New York, qui, avec 980 élèves, est le plus cher du monde, soit 3 175 dollars par an en 1980 en terminale.

Le Président de la République s'était engagé dans son message aux Français de l'étranger du 1^{er} juin 1981, à maintenir dans tous les domaines l'égalité de traitement avec ceux de la métropole et durant la campagne électorale, il s'était prononcé pour la gratuité de l'enseignement, laissant espérer des décisions.

LES ÉMISSIONS DE RADIO VERS L'ÉTRANGER

Les crédits réservés aux émissions de radio vers l'étranger en 1982, passant de 22 098 280 F à 21 548 280 F soit une diminution globale de 2,48 % par rapport à 1981. En fait, la subvention du ministère des Relations Extérieures à Radio France Internationale bénéficie d'une augmentation de 2,45 millions de francs tandis que la subvention à la SOMERA est ramené en 1982 à 3 millions de francs, en contrepartie de la subvention d'équipement — exceptionnelle — de 25 millions de francs qui lui a été versée en 1980, lui permettant de bénéficier pendant vingt ans de l'exclusivité de diffusion de ses programmes vers le Moyen Orient conformément au mémorandum qu'elle a signé à Paris — le 6 octobre 1980, avec la Cyprus Broadcasting Corporation.

a) *Radio France Internationale* assure l'action radiophonique extérieure de la France pour l'essentiel, en ondes courtes, à partir de vingt émetteurs situés au Centre National d'Allouis-Issoudun.

Hélas ! En raison de l'absence de station relais en dehors de la France, nos émissions, alors que nous disposons des départements et de territoires d'Outre-Mer, sont limitées à trois régions :

— l'Afrique où le faisceau «Sud» de Radio France Internationale émet, en ondes courtes, dix-sept heures trente de programme continu par jour, dont neuf heures composées d'émissions relayant les chaînes nationales et huit heures trente d'émissions spécifiques — une heure d'entre elles étant programmée en langue anglaise ;

— l'Europe centrale et orientale où le faisceau «Est» émet, quotidiennement, en ondes courtes, quinze heures de programme, celui-ci étant composé de quatorze heures d'émissions empruntées aux chaînes nationales et d'une heure d'émission spécifique en langue française ;

— enfin, la côte orientale des Etats-Unis et du Canada et les Caraïbes reçoivent, par l'intermédiaire du faisceau «Ouest» un programme retransmis, en ondes courtes, en direct de France Inter, de cinq heures d'émission.

A côté des émissions françaises, une heure est diffusée en portugais vers le Portugal, en ondes courtes, ainsi qu'une heure en espagnol vers l'Espagne.

Enfin une heure en allemand est diffusée quotidiennement en ondes moyennes à partir de Strasbourg pour la R.F.A., la R.D.A., l'Autriche et la Suisse relayée en modulation de fréquence par l'émetteur des forces françaises de Berlin.

Au total, l'ensemble des émissions diffusées par Radio France Internationale représentent, en 1981, un programme quotidien de quarante heures trente dont vingt huit heures de relais des chaînes nationales et douze heures trente d'émissions spécifiques (composées de huit heures trente en français et quatre heures en langues étrangères).

Ainsi, nous le déplorons chaque année, la France est totalement absente, de l'Amérique Latine ou de l'Asie du Sud-Est.

Cependant l'émetteur prévu à Kourou doit permettre à nos émissions de couvrir dès 1984, l'ensemble des territoires d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

Les études préliminaires et les premiers travaux de l'émetteur (achat du terrain, travaux de terrassement préliminaire, géomètres, etc.) sont **entrepris. Le site de Montsinery a été jugé le plus favorable.**

Le financement de l'émetteur de Guyane est assuré dans la première loi de finances rectificative pour 1981 (60 millions de francs).

Il faut prévoir en outre :

- 1982 : 19 millions de francs ;
- 1983 : 36 millions de francs ;
- 1984 : 27 millions de francs ;
- 1985 : 22 millions de francs.

Le total de l'opération représente ainsi 104 millions de francs, assuré pour moitié par la redevance (soit 52 millions de francs) et pour l'autre moitié par le Ministère des Relations Extérieures.

D'autre part, pour la construction, en association avec l'Allemagne Fédérale d'un émetteur au Sri-Lanka, offrant ainsi à nos émissions la possibilité d'atteindre l'Asie du Sud-Est, des négociations sont actuellement en cours entre les gouvernements qui doivent déterminer les conditions d'association pour la construction et le mode d'exploitation de ce centre relais.

b) *La Somera* qui est une société commerciale de droit monégasque dont l'Etat français est l'actionnaire principal à travers Radio Monte-Carlo et Télé Diffusion de France (T.D.F.) assure dans les meilleures conditions depuis 1970, la présence radiophonique de la France au Moyen Orient grâce aux émissions diffusées par un émetteur en ondes moyennes situé à Chypre.

Il diffuse dix-sept heures d'émissions quotidiennes dont 80 % en arabe et 20 % en français dans la plupart des pays du Moyen Orient (Liban, Syrie, Jordanie, Israël, Egypte et Nord de l'Arabie Saoudite).

La Somera recevra en 1982, une subvention de 3 millions de francs du ministère des Relations Extérieures, complétant ses ressources propres.

c) *Le centre relais de Moyabi*, au Gabon, a été mis en service, le 7 février dernier avec 4 émetteurs ondes courtes de 500 kw relayant en Afrique la diffusion des émissions de R.F.I.

Le 2 mai 1980, ont été signés un protocole et une convention d'assistance technique entre le Gouvernement gabonais et la Sofirad qui fixent le mode d'exploitation de l'émetteur et l'assistance technique apportée par la France.

Radio France Internationale utilise le centre relais en louant sept heures d'antenne par jour dont trois heures trente vers l'Afrique Occidentale et trois heures trente vers l'Afrique Centrale, moyennant une rétribution de 5 millions de francs versée à la société gabonaise d'exploitation.

Les premières enquêtes de réception effectuées en mai 1981 ont donné des résultats assez médiocres, une certaine amélioration a pu être constatée en Angola, au Mali, au Nigeria, en Haute-Volta, au Ghana et au Niger. En revanche aucun changement n'a été apporté pour les émissions captées au Congo, au Benin, au Botswana, au Cameroun, au Togo, au Mozambique, en Tanzanie, au Zaïre, au Liberia, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique et en Mauritanie.

LES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

La dotation qui leur est affectée passe de 1,3 million à 1,7 million soit 30,7 % de plus.

Les crédits prévus au titre des contributions obligatoires avec 1,4 milliard de francs connaîtront une croissance de 29,3 %.

Les crédits prévus au titre des contributions bénévoles avec 252,3 millions de francs et une croissance de 38,9 %, portent la marque d'une volonté gouvernementale qui entend privilégier les organisations contribuant à l'aide aux pays en voie de développement.

1. — *Les contributions obligatoires*

Le chapitre 42-31 : Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires) permettra le rajustement, en quelque sorte « automatique », de notre participation aux organisations internationales, auquel s'ajoutent 51 millions de francs en mesures nouvelles, au titre de l'enveloppe internationale de recherche, destinés aux organisations à vocation scientifique situées hors de France.

2. — *Les contributions bénévoles*

Avec une augmentation globale de 38,9 % contre 18,53 % en 1981 nos contributions bénévoles bénéficient d'un accroissement de plus de 70 millions de francs dont 10 millions de francs seront affectés aux pays les moins avancés (P.M.A.) par l'intermédiaire des organisations non

gouvernementales. Sont prévues pour un quart, des actions dans le domaine des échanges linguistiques et des actions de coopération technique et de développement.

Notre contribution au programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) augmentera de 26,5 %, notre participation au Fonds International de Secours à l'Enfance (F.I.S.E.) connaîtra un accroissement de 63,8 % et notre part au programme alimentaire mondial de 75,7 %.

Les autres augmentations significatives concerneront notamment le Haut Commissariat pour les réfugiés (+ 50 %), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (+ 27,6 %) et les programmes de l'Organisation mondiale de la santé (+ 35,9 %).

Au total, compte tenu du fait que les fonds du système des Nations Unies affectent une part très importante de leurs ressources aux actions en faveur des P.M.A., on peut considérer qu'en 1982, sur les 70 millions supplémentaires réservés à ce chapitre, 50 millions, soit plus de 70 % du total, seront destinés aux pays les plus pauvres.

Le tableau ci-après présente le détail des
CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

	1981	1982	1982/1981 en pourcentage
<i>Contributions obligatoires.</i>			
O.N.U.	460 975 700	693 551 980	50,45
Organisations européennes autre que la C.E.E et les organisations scientifiques	143 699 600	155 710 600	8,35
Organisations scientifiques	403 149 970	454 506 970	12,73
Autres organisations	119 539 462	154 362 573	29,13
Total des contributions obligatoires	1 127 364 731	1 458 132 123	29,33
<i>Contributions volontaires</i>			
O.N.U.	172 989 910	232 989 910	34,68
Organismes de recherche	4 166 000	4 846 000	16,32
Autres organismes	4 536 326	14 536 326	220,44
Total des contributions volontaires	181 692 236	252 372 236	38,90
Subventions à divers organismes ..	3 517 231	3 517 231	»
Total des contributions internationales	1 312 574 198	1 714 021 590	30,58

Cependant, près de 70 % de nos contributions sont inscrites au budget des Charges communes. Comme l'année dernière, nous réclamons un regroupement de ces crédits dans le budget de la D.G.R.C.S.T., car la récapitulation s'établit ainsi :

	1981	1982	%
Relations extérieures	1 312 574 198	1 714 021 590	+ 30,58
Charges communes	2 873 300 000	3 755 800 000	30,75
	4 185 874 198	5 469 821 590	+ 30,67

Sur l'efficacité de ces nombreux organismes internationaux, nous ne voulons pas épiloguer mais il est bon de savoir que les documents issus des travaux de l'O.N.U. à New York et à Genève en 1980, mis bout à bout représenteraient une longueur de 270 000 km et, en deux ans, la distance de la terre à la lune, alors que le coût d'une seule page de procès-verbal de séance dépasse le revenu « per capita » dans les pays les moins développés. Le total des heures de séances à New York et à Genève en 1980 représente 1 170 jours, soit plus de trois ans, 235 millions de pages de documentation ont également été imprimées de septembre à décembre 1980 pendant l'Assemblée générale de l'O.N.U., soit, mises bout à bout, 33 000 km.

Ces statistiques ont été citées par le président sortant de l'Assemblée de l'O.N.U. Ruediger Von Wechmar (R.F.A.) comme exemples de « l'éléphantiasis » dont souffre l'organisation internationale qui exige, selon lui, une intervention chirurgicale radicale si l'on veut l'empêcher de suffoquer.

PRESSE ET INFORMATION

a) Presse

Les crédits prévus pour l'invitation de professionnels de la presse ont été de 1 034 000 F en 1980. Ils ont permis d'inviter 30 journalistes pour des visites en France d'une semaine en général.

En 1981, ces crédits ont été très sensiblement augmentés (+ 29 %) et devaient permettre de recevoir une centaine de journalistes dans l'année, minimum jugé indispensable pour une action à l'échelle mondiale.

Cependant, en raison des échéances électorales qui ont dominé la première partie de l'année 1981, il n'a paru ni opportun ni d'ailleurs néces-

saire de prendre en charge des journalistes durant cette période. Ainsi, le nombre de personnes invitées n'a pas pu atteindre le niveau souhaité.

La Direction des Services d'Information et de Presse inaugure, en revanche, pour la fin 1981 et en 1982, une politique nouvelle dans le domaine des invitations, puisqu'elle prévoit de recevoir, non seulement des journalistes professionnels de divers pays, mais également des personnalités particulièrement connues de la Presse internationale pour des visites faisant date. Ceci entrant dans le cadre plus large du développement de l'image de la France dans le monde.

b) Information et Documentation

Subventions - Abonnements - Publications - Dotations des Postes et action cinématographique.

En 1980, la ligne budgétaire 42 - 02 «Information et Documentation» n'ayant bénéficié que d'une augmentation de 8,7 %, la Direction des Services d'Information et de Presse a utilisé ces crédits au maintien de ses actions traditionnelles d'Information et de Documentation, c'est-à-dire : subventions à des organismes de presse (1 794 111 F) ; rachat de journaux pour les postes diplomatiques ; abonnement de l'Agence France-Presse (A.F.P.) ; envoi de publications et brochures pour diffusion à l'étranger ; dotation des services de presse et action cinématographique.

En 1982, une augmentation de 11 % des crédits permettra de mettre en œuvre deux actions nouvelles importantes, c'est-à-dire, d'une part l'information d'une partie de ses activités (abonnements aux journaux) et, d'autre part, la mise en place d'un secteur audiovisuel (avec réalisation et envoi de cassettes dans les postes).

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS EN FRANCE

La France accueille, par tradition, les réfugiés et apatrides de toutes origines par l'intermédiaire d'un organisme public créé en 1953, l'OFPRO (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) dont les efforts sont complétés par l'action de nombreuses associations bénévoles.

Le nombre des réfugiés et apatrides, recensés par l'Office au 30 juin 1981, s'élevait à 153 000 dont :

- 75 907 Européens,
- 5 946 Africains,
- 7 759 Américains,
- 63 397 Asiatiques dont 61 536 de l'ancienne Indochine.

La subvention à l'OFPRA pour 1982 sera de 12 500 000, en hausse de 11,83 %.

PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'effort de notre pays pour venir en aide à tant d'autres, sa générosité dans l'accueil des réfugiés, doit nous rendre plus vigilants à l'égard de nos compatriotes servant à l'étranger, d'autant plus que la présence d'un nombre important de français à l'étranger constitue le soutien indispensable de notre action extérieure. Leurs préoccupations doivent être prises en considération. Or, les problèmes demeurent d'actualité : il s'agit notamment de la scolarisation des enfants, de la sécurité des personnes et des biens et des conditions du retour après un séjour de plusieurs années à l'étranger.

Au 1^{er} janvier 1981, la population française immatriculée dans le monde a atteint 1 022 587 unités contre 1 008 365 au 1^{er} janvier 1980, soit un accroissement de 14 492 unités.

Toujours à la même date du 1^{er} juillet 1981, la population française non immatriculée atteignait 383 461 unités, en hausse de 15 242 unités par rapport au 1^{er} janvier 1980.

Au total, la population française à l'étranger peut-être évaluée à 1 406 318 personnes.

En 1980, on assiste à un certain tassement de la croissance par rapport à l'année 1979. Cet état de choses tient pour l'essentiel à l'instabilité politique et au ralentissement de l'activité économique dans le monde.

L'accroissement des communautés françaises est lié au développement économique des pays en cause.

Outre les problèmes de sécurité, de protection médicale et sociale, nous tenons comme chaque année à insister sur le sort des *Français incarcérés*, hélas en cours d'augmentation.

Au 31 juillet 1981, on recensait 1 171 Français incarcérés à l'étranger, contre 793 au 1^{er} janvier 1980 et 653 au 1^{er} janvier 1979. Cet accroissement de plus de 20 % par an est dû à l'augmentation constante des arrestations, que ne compense pas le nombre des libérations: durant les six premiers mois de l'année, on a compté 632 arrestations contre 461 libérations.

La majorité de ces détenus se trouvent en Europe occidentale ou méridionale (841), principalement dans les pays limitrophes du nôtre, Espagne, R.F.A., Belgique.

Quel que soit le motif d'inculpation, nos ambassades et nos consulats entrent, dès que possible en contact avec nos compatriotes incarcérés, à condition que ceux-ci ne s'y opposent pas eux-mêmes, et veillent à ce qu'ils soient jugés dans des conditions aussi satisfaisantes que possible. Lorsqu'il apparaît que les charges qui pèsent contre eux sont mal établies ou de nature manifestement politique, nos représentants s'efforcent, par des démarches répétées à tous les niveaux, d'obtenir leur libération.

En fait, dans la plupart des cas, les Français emprisonnés à l'étranger le sont pour des délits de droit commun (1.141) et plus particulièrement depuis quelques années, pour des affaires de drogue (410 dont 152 en Espagne). Nos postes ne s'en désintéressent pas pour autant. Il s'agit de veiller à ce que la défense des intéressés puisse être assurée normalement et que leur incarcération se déroule dans des conditions conformes à notre conception des droits de l'homme.

Pour ceux, enfin, de ces détenus qui sont démunis de toutes ressources et dont les familles se désintéressent, des crédits ont été mis en place en 1981 afin de permettre d'assurer leur défense et d'améliorer leurs conditions de détention dans les pays où elles sont particulièrement déficientes.

Actuellement nous nous préoccupons des deux ingénieurs enlevés en Irak, des deux prêtres français emprisonnés au Brésil, des Français disparus ou prisonniers en Argentine et plus récemment du jeune J.-P. Silve, incarcéré à Kaboul.

Le contentieux

Il est regrettable que le contentieux existant, notamment avec les pays antérieurement placés sous la souveraineté française, n'ait pas été encore totalement liquidé. En Algérie, en Tunisie, au Maroc, il reste encore beaucoup à faire, de même qu'en Afrique Noire, à Madagascar et dans les pays d'Extrême-Orient.

Avec l'U.R.S.S., sans remonter aux emprunts russes qui ont ruiné tant de Français, l'indemnisation des Français dépossédés depuis 1940 dans les territoires qu'elle a annexés, se résume à un dialogue de sourds depuis 1971, date du début des réunions d'experts ; de même en R.D.A. et en Chine.

Le cas de Vanuatu

Nos compatriotes possédaient dans le Condominium des Nouvelles-Hébrides des biens fonciers portant sur 145 000 hectares ainsi que des entreprises diverses. Un inventaire a pu en être établi en 1980 et 907 dossiers ont été constitués. Des dommages ont été subis pendant la période d'accès à l'indépendance que l'on estime à 50 millions de francs, mais en l'état actuel de la législation, aucune base juridique n'existe pour indemniser les dépossédés, dont une partie s'est réfugiée en Nouvelle-Calédonie. L'effort du département a consisté jusqu'ici à essayer de faire consolider les droits de nos compatriotes par les autorités du Vanuatu.

Malgré cela, une aide importante de notre part est prévue pour ce pays en 1982!

DIFFUSION DU FRANÇAIS

Le Haut Comité de la Langue Française a proposé, au début de cette année, un plan d'action exprimé en 14 mesures qui a été approuvé par un Comité Interministériel du 12 février 1981 et qui avait suscité une très large approbation.

Les premières mesures s'attachent à revaloriser l'enseignement du français à l'école de même qu'à relever le niveau du langage employé par les cadres de l'Administration, du Commerce, de l'Industrie, ainsi que celui propagé par les ondes de la radio et de la télévision.

De son côté, après 5 mois de travaux, la **Commission d'enquête parlementaire sur la langue française** a remis son rapport qui énonce 53 recommandations, ayant l'ambition de tracer une politique d'ensemble de la langue française.

Quelle suite a été donnée à ce rapport comme à ce plan d'action ?

La langue française fut celle de la Chrétienté au XIII^e siècle, à l'époque des grandes cathédrales et devint celle de toute l'Europe cultivée au XVII^e et XVIII^e siècles.

Pendant 241 ans, le français fut la langue diplomatique, du traité de Nimègue en 1678, au traité de Versailles de 1919 dont Clémenceau accepta qu'il fut également rédigé en anglais.

Il est encore la langue d'une partie du monde mais ses frontières reculent.

Un demi-million d'enseignants diffusent le Français à travers le monde. On compte actuellement 37 500 000 Africains scolarisés en français et dans les autres continents quelque 25 millions d'étrangers initiés à notre langue. Au total 80 millions de personnes étudient le français à travers le monde.

A titre de comparaison, les autorités soviétiques estiment à 19 millions le nombre de scolaires qui apprennent le russe hors d'Union Soviétique.

On trouve la concurrence de l'anglais en tant que langue d'enseignement dans 63 Etats, alors que le français l'est seulement dans 33 Etats.

Même en Afrique les deux langues se répartissent à peu près également, 24 Etats anglophones et 25 Etats francophones. Si le français perd du terrain devant l'anglais, il n'y est pas pour autant hors course. Après le français de cour pratiqué du temps de Frédéric de Prusse et de Catherine de Russie, on peut souhaiter aujourd'hui l'avènement d'un français de masse et il reste aux enseignants de faire en sorte que la quantité ne remplace pas la qualité.

Le français, tout de même, sera lu ou compris par 330 millions d'individus en 1985.

Il faut traiter la langue française comme un élément capital de notre politique extérieure. L'avenir du français n'est pas d'être une langue morte réservée à une élite passéiste mais d'être une langue dynamique ne craignant pas de s'enrichir au contact des autres cultures.

Précisément pour la Fédération internationale des professeurs de français qui s'est réunie en juillet à Rio de Janeiro, cela reste un souci constant.

Les congressistes réclament le respect de l'identité culturelle. On y a exalté la latinité du Québec à la Patagonie en passant par les Antilles. Ils ont regretté que l'on se soit trop concentré sur le français de l'hexagone et pas assez sur les cultures francophones qui se sont développées à la surface du globe, loin des modes parisiennes.

Un étudiant brésilien en français devrait tirer profit de la peinture haïtienne, du roman antillais et de la chanson québécoise et introduire le français sans entraver son identité nationale.

Le dialogue des cultures passe par l'inévitable débat du choix des langues d'enseignement. Il faut considérer à cet effet les étudiants étrangers en France comme les médiateurs de la culture française à l'étranger.

Une politique linguistique pour la France ne peut se définir qu'en dialogue et en coopération avec les autres pays d'expression française. A vrai dire, il n'y a pas de problème pour le français dans les domaines où nous

sommes les meilleurs, par exemple en mathématique notre langue s'impose encore.

L'avenir du français dans les publications et communications scientifiques a d'ailleurs fait l'objet en novembre dernier d'un colloque international réuni à Montréal. Lavoisier disait déjà: «La Science ne peut progresser sans le langage et le langage sans la Science».

Nous avons encore quelques motifs de satisfaction. C'est ainsi que l'Alliance Française de Bangkok qui fêtait son 70^e anniversaire, constatait qu'un millier de Thaïlandais font leurs études universitaires en France et qu'un millier de professeurs thaïlandais enseignent le français à 30 000 étudiants thaïlandais.

La sœur du roi de Thaïlande qui présidait la manifestation a dit que: «Souvent ceux qui choisissent le français, le font par amour, mais aujourd'hui ce geste d'apparence gratuite existe toujours mais avec l'évolution du temps, les jeunes gens choisissent en connaissance de cause car ils savent que le français tient une place primordiale dans les domaines diplomatique, juridique, administratif ou commercial».

Dans le monde moderne et notamment à l'égard des jeunes, il ne faut pas négliger la diffusion des œuvres de nos auteurs et compositeurs.

Or, nous pouvons constater dans ce domaine une lacune regrettable, due aux difficultés de pénétrer le marché étranger, à tel point que, à ce titre, la balance des comptes est déficitaire.

En 1979, la Société des auteurs a versé aux Sociétés étrangères un peu plus de 73 millions de redevances de droits d'exécutions publiques et en a reçu moins de 60 millions.

En ce qui concerne les pays anglo-saxons, la SACEM a versé à l'étranger 39 millions de redevances et en a reçu seulement 14 millions.

Les œuvres de variétés représentent environ 65 % des sommes reçues et les œuvres symphoniques 35 %.

CONCLUSION

Avec ce budget, il faut répondre en fait à une question simple mais essentielle : qu'attend le monde de la France ; quel message la France veut-elle transmettre ?

Le Sénat est prêt, pour sa part, à apporter sa contribution aux réflexions actuellement engagées.

*
* * *

Le Rapporteur a présenté son rapport le 26 novembre devant la Commission. Après les interventions de MM. Jacques Ménard, Max Lejeune, André Morice, Claude Mont et le président Jean Lecanuet, la Commission a chargé son Rapporteur de déposer deux amendements :

— le premier tend à diminuer de 2459000 F les crédits d'aide au Vanuatu en raison des méfaits subis par nos compatriotes dans ce pays, réfugiés en Nouvelle-Calédonie, sans avoir encore obtenu d'indemnité pour la perte de leurs biens ;

— le second amendement tend à réduire les crédits d'aide à l'Algérie de 1000000 de F, ceci afin de tenir compte du problème du transfert des archives en Algérie, des mesures restrictives envisagées à l'égard des centres culturels français et en raison du mauvais entretien des cimetières français en Algérie, malgré les fonds que nous versons pour cela.

La Commission estime que les crédits ainsi dégagés devraient être affectés en supplément aux crédits du chapitre 42-03 concernant les émissions radiophoniques françaises vers l'étranger.